

28 juin 1878.—Les Métis me pressent. Le délai pour faire l'enquête sera-t-il prolongé ?

M. Laird télégraphia de Battleford :

24 juin 1878.—Le délai pour l'enquête des réclamations des Métis en vertu de l'ordre du 14 juin 1876 est écoulé ; je recommande que le délai soit prolongé d'une année ; M. Ryan est maintenant ici ; les réclamants attendent une réponse.

Cette prolongation de pouvoirs fut refusée, et jamais l'enquête ne fut faite.

M. MILLS : L'honorable monsieur sait que le délai fut prolongé et que M. Duff fut nommé.

Sir JOHN A. MACDONALD : Je trouve aussi ce document écrit par M. Codd, agent des terres fédérales à Winnipeg, le 16 mars 1877 :

J'ai l'honneur de soumettre à votre considération le document suivant du commissaire de police Ryan. La chose n'étant pas de celles que m'impose mon devoir, permettez-moi de faire remarquer qu'il ne semble pas bien pour le gouvernement de forcer les Métis à prouver leurs réclamations.

C'est le conseil de M. Codd. La lettre porte les mots suivants, écrits en travers les lignes, et de l'écriture de l'honorable député de Bothwell, alors ministre de l'intérieur :

Il est inutile de chercher ceux qui ont des réclamations à faire valoir. S'ils ont souci de leurs intérêts, ils se présenteront eux-mêmes pour les établir.

Et voici comment tous les droits, toutes les réclamations de ces gens étaient méconnus quand nous arrivâmes au pouvoir. Il a été dit que ces gens n'avaient pas des droits plus étendus que les blancs, et je ne dis pas que la logique de l'honorable monsieur était en cela mauvaise ; mais s'il en est ainsi je ne puis comprendre la raison de ce long réquisitoire que l'honorable monsieur a fait contre les successeurs d'un gouvernement dont il faisait partie.

La question était très difficile. Comme je l'ai déjà dit, la colonisation du Nord-Ouest se bornait au Manitoba. Il y avait bien peu de Métis en dehors de cette province. Qu'ils eussent des droits ou non, il fallait rétablir la paix. Il fallait établir un gouvernement et organiser la nouvelle province du Manitoba, et voilà pourquoi on fit la grande concession de 1,400,000 acres de terres à ceux des Métis qui avaient des droits le long de la rivière Assiniboine et de la rivière Rouge. En dehors de ces cas, la question était ouverte, comme le démontre la dépêche de l'honorable monsieur. Les Métis devaient être regardés ou comme blancs, ou comme sauvages. Nombre de gens se montrèrent en partie sauvages en se présentant pour obtenir des dons, des annuités, des secours ; d'autres vinrent se dire blancs et voulaient être considérés comme blancs, et à ce titre ils avaient les mêmes droits que tout homme blanc vivant au dehors du Manitoba qui s'était établi avant le 15 juillet 1870. Ces droits n'ont jamais été niés.

Jamais un seul Métis n'a été dépossédé de sa terre. Pas un seul blanc qui était établi là avant que nous fîmes l'acquisition, n'a jamais été dépossédé de son terrain. Aucun acte d'oppression n'a été signalé par l'honorable monsieur. Aucun homme n'est venu lui dire : "J'ai perdu ma maison et ma terre," ou qu'il ait été dérangé de quelque manière que ce soit comme cela est arrivé en 1870. Personne ne prétend qu'il y a eu suppression, ou ne peut prétendre que jamais le gouvernement ait évincé personne, ni homme, ni femme, ni enfant dans le Nord-Ouest. Nous n'avons eu la possession qu'en 1870 ; nous n'avons pu d'abord qu'introduire lentement et graduellement une forme de gouvernement depuis 1870.

Les choses se sont passées bien pacifiquement mais lentement de 1870 à 1873, alors que nous avons remis la responsabilité du gouvernement aux honorables messieurs de la gauche. De 1873 à 1878, pas une seule démarche ne fut faite pour faire justice aux droits des sauvages, des Métis et des blancs. C'est une page blanche dans l'histoire du Canada. Quelles démarches les honorables messieurs de la gauche ont-ils faites pour régler la question des limites entre cha-

que terre et pour faire faire les arpentages le long des rivières ? Voyez cette carte, M. l'Orateur, et elle vous dira ce qu'ils ont fait dans ces cinq ans, elle dira aussi ce que nous avons fait depuis que nous sommes revenus au pouvoir. Ils ne firent aucune démarche. Assurément les pauvres gens qui vivent là auraient eu une triste vie si un gouvernement conservateur n'était venu au pouvoir pour renverser la politique grite, qui ne visait qu'à les soulever.

Durant cinq ans, M. l'Orateur, ils ne savaient guère le tort qu'ils souffraient. Ils vivaient dans leurs maisons ou dans les bois sans se plaindre. Ils ne savaient pas qu'ils fussent opprimés ou maltraités.

Il fallut les déclarations des honorables messieurs de la gauche et de toute la presse radicale pour leur faire savoir qu'ils allaient perdre leurs propriétés, et je tiens responsable le parti grit de la Chambre et au dehors de la Chambre non seulement de la rébellion, mais aussi de toutes ses conséquences.

Pourquoi le peuple aurait-il été plus malheureux de 1878 à 1884 qu'il ne l'a été de 1873 à 1878 ? Est-ce que les circonstances n'étaient pas les mêmes ? A-t-on essayé d'enlever aux colons leurs terres ? Non, monsieur, ceux-ci étaient en mars 1875 dans la même position qu'ils occupaient lorsque les honorables messieurs de la gauche étaient au pouvoir. Ils ont vécu heureux, paisibles et contents jusqu'à ce que des agitateurs politiques les aient soulevés pour des fins les moins avouables.

Dans les grands tournois politiques, les partis sont sujets à s'oublier et à dévier de la ligne droite.

M. MILLS : Écoutez ! écoutez ! le bill du cens électoral.

Sir JOHN A. MACDONALD : L'honorable député de Bothwell a bien voulu parler de droiture : mais je crois que, sur ce point, du moins, je viens de lui montrer qu'il aurait mieux fait de se taire. L'honorable député qui vient ici dans le but d'appuyer l'honorable chef de la gauche (M. Blake) et qui, depuis le commencement de son administration a essayé d'anéantir les droits ou, plutôt les réclamations de ces gens, l'honorable député, dis-je, parle aujourd'hui en faveur de ces droits. Mais je dis que les deux partis politiques peuvent se tromper ; il y a matière à erreur, mais dans ce cas-ci, cette excuse n'existe pas. Ce tournoi n'est pas seulement dans le but d'emporter des avantages politiques, mais il a aussi pour but de mettre ces pauvres colons au pouvoir de ceux qui spéculent sur le domaine public. Je suis convaincu qu'à l'heure qu'il est il n'y a pas une seule réclamation qui ne soit engagée. Je crois aussi que les blancs ont acheté ces réclamations et que les Métis ne seront pas plus riches quand bien même ces réclamations seraient reconnues : Peut-être l'honorable député de Huron (M. Cameron) pourrait nous en dire quelque chose ?

M. CAMERON (Huron) : Demandez à l'honorable député de Hastings (M. White) et à l'honorable ministre des douanes.

Sir JOHN A. MACDONALD : Mon honorable ami (M. Bowell) me rappelle justement un fait à propos des fréquentes interruptions de l'honorable député de Huron (M. Cameron). L'honorable chef de la gauche s'est déjà plaint du retard éprouvé dans l'émission des patentes, et j'espère bien que l'honorable député de Huron nous fera un discours sur cet important sujet.

Mais il y a au département de l'intérieur une lettre du député de Huron demandant qu'aucun titre ne soit donné à un certain colon parce que celui-ci serait endetté au susdit député pour le montant de \$3,000.

M. CAMERON (Huron) : Pourquoi pas ?

Sir JOHN A. MACDONALD : Ce sont des hommes comme lui que nous tenons responsables des troubles du Nord-Ouest. Enfin ceux qui vont là dans le but de faire fortune à même les pauvres colons. Mais heureusement